

5 clés *pour* **"Grandir à Villeurbanne"** **0 - 25 ans**



vi | | eurbanne

« Grandir à Villeurbanne » est le projet éducatif de territoire qui a pour ambition de formuler les enjeux et les moyens de mise en œuvre d'une politique éducative, notamment en favorisant la continuité des actions éducatives au bénéfice des jeunes Villeurbannais âgés de 0 à 25 ans. Depuis 2006, ce projet est à la fois une réflexion au croisement de toutes les politiques municipales qui s'adressent à ces tranches d'âge, et un ensemble d'actions territorialisées sur la base des périmètres des conseils de quartiers. Il est piloté par la Ville de Villeurbanne, en lien avec l'ensemble des acteurs éducatifs de la ville.

Plusieurs événements et réformes majeures de l'éducation ont déjà été initiés ou ont été accompagnés par la démarche « Grandir à Villeurbanne » :

À partir de 2007, l'expérimentation d'un projet éducatif territorialisé menée dans les quartiers Ferrandière-Maisons-Neuves et Cyprian-les-Brosses, confirme l'intérêt d'avoir une approche par quartier des enjeux et actions éducatifs.

En 2010, le Réseau Français des Villes Éducatrices, dont Villeurbanne fait partie, réunit les acteurs de l'éducation au niveau national autour de l'Appel de Bobigny. Ce texte évoque un certain nombre d'engagements qui seront à l'origine de la loi sur la refondation de l'école de la République lancée en 2012. Le maire de Villeurbanne est signataire de l'appel de Bobigny.

En 2011, dans le cadre d'une généralisation de l'action éducative territorialisée, la commande d'un diagnostic éducatif pour chacun des 8 quartiers fait ressortir des portraits différenciés et propose des priorités à chacun, pour les 0/25 ans.

En 2012, les Grands Débats sont organisés à Villeurbanne invitant à la réflexion chaque villeurbannais autour de plusieurs enjeux pour l'avenir, dont celle de l'enfance et de la jeunesse. Dans ce domaine, le projet « Grandir à Villeurbanne » est présenté au grand public. Une réflexion a lieu sur la notion de continuité éducative, de « tiers temps » (temps non familial, non scolaire) et du rôle des parents.

En 2013, le projet « Grandir à Villeurbanne » est le support idéal de la réflexion locale sur la refondation de l'école, initiée par le gouvernement. Les comités locaux « Grandir à Villeurbanne » ont été des lieux de concertation pour préparer la réforme des rythmes scolaires.

En mai 2015, les rencontres de l'Éducation de Villeurbanne permettent de mettre en commun le travail des 8 comités locaux « Grandir à Villeurbanne » et de valider un projet éducatif partagé entre tous les acteurs éducatifs.

1

Le projet est coordonné par l'adjoint au maire en charge de l'éducation et des universités, en lien avec les adjoints au maire en charge de la petite enfance d'une part et de la jeunesse et de la vie étudiante d'autre part. La mise en œuvre du projet est réalisée par les comités locaux pilotés, depuis la rentrée scolaire 2014-2015, par 4 adjoints de quartiers. Il s'appuie sur les ressources constantes de l'ensemble des partenaires éducatifs : publics, privés et associatifs du territoire. Chaque comité local travaille depuis 2012 sur un plan d'action territorialisé regroupant les actions éducatives existantes et de nouvelles propositions cohérentes.

Ce travail s'inscrit aussi en cohérence avec les orientations la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Il intégrera notamment l'ambition éducative du socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui doit mobiliser tous les acteurs éducatifs. Il tient compte de la situation budgétaire difficile des collectivités publiques.

Cinq orientations stratégiques sont ainsi aujourd'hui définies pour le projet « Grandir à Villeurbanne », qui seront déclinées en objectifs issus des diagnostics et des réflexions menés par l'ensemble des acteurs des comités locaux, quartier par quartier :

Favoriser la réussite éducative et l'émancipation

L'objectif premier du projet éducatif est de favoriser la réussite éducative, qui commence dès la petite enfance et doit permettre au jeune adulte de devenir un citoyen libre de ses choix, autonome et solidaire. Dans un processus d'émancipation, l'ensemble des politiques éducatives s'attachent à développer les ressources propres à chaque enfant, en particulier son estime de soi, sa santé, et ses compétences. La réduction des inégalités sociales de santé constitue une priorité des acteurs médicaux, éducatifs et sociaux en agissant sur les déterminants de santé.

1) Faire grandir l'enfant dans sa dimension de bien-être physique, psychique et social en **pensant le temps de l'enfant dans sa globalité.**

Lutter contre les déterminismes et permettre à chaque enfant et chaque jeune d'élargir le champ des possibles, quelle que soit son origine sociale. Orienter les projets pédagogiques vers la construction de l'égalité entre les enfants, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons, et l'inclusion des enfants en situation de handicap. La formation de tous les acteurs éducatifs à accompagner les enfants et les jeunes à surmonter les processus d'auto-censure et de discrimination est une priorité pour lutter contre les trajectoires imposées dès l'origine. Le Conseil consultatif de lutte contre les discriminations ethniques constitue une instance citoyenne de veille sur ces questions.

Permettre des espaces de socialisation des enfants, en particulier les enfants en bas âge afin de préparer au mieux l'entrée à l'école primaire, et aux activités éducatives en portant une attention particulière à la maîtrise du langage.

Promouvoir auprès des enfants et des jeunes des attitudes favorables à leur santé en favorisant une réflexion sur soi et ses propres comportements, notamment les conduites à risque. Les acteurs éducatifs travaillent en réseau avec les acteurs de la santé pour orienter les situations de souffrance physique ou psychique.

Favoriser l'accès à la culture, à l'activité physique et aux loisirs dans les temps scolaires, périscolaires, et extrascolaires. Au-delà de la découverte de pratiques artistiques et physiques nouvelles, les acteurs se mobilisent pour que la culture et le sport soient facteur d'émancipation, d'éducation et de cohésion sociale à tout âge de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Rendre accessible à tous les usages numériques, incontournables dans tous les champs de la vie personnelle et professionnelle. Il s'agit d'apprendre le fonctionnement des outils numériques pour en maîtriser l'usage et les mettre au service de l'émancipation citoyenne

Garantir le « vivre ensemble » dans un cadre laïc

Villeurbanne s'est construite dans la diversité, dans la sédimentation des origines de ses habitants. Le droit à vivre dans un espace public garantit la liberté d'opinion de chacun. Accompagner dès le plus jeune âge le vivre ensemble, la coopération, le respect, le dialogue et l'ouverture aux arguments, pour une reconnaissance de chacun et de la richesse née de la diversité.

Affirmer l'égalité entre tous comme principe républicain nécessaire au vivre-ensemble.

Garantir la liberté de conscience individuelle en donnant les outils éducatifs pour former des citoyens éclairés.

2 Reconnaître les établissements scolaires et les structures éducatives comme lieux de transmission d'un savoir commun appuyé sur des connaissances scientifiques. Accompagner, pour cela, les enfants et leurs parents dans la distinction du « savoir » et du « croire ».

Favoriser la promotion d'une culture commune, en transmettant les valeurs républicaines à travers un parcours citoyen.

Renforcer la compréhension et l'application des lois qui encadrent et protègent les libertés individuelles est le pivot du « vivre-ensemble » et du « faire ensemble » dans un cadre laïc et respectueux des différences et du « droit à l'indifférence ».

Favoriser le dialogue et les processus de résolution et de responsabilité partagée pour les questions qui feraient débat au sujet de l'application du principe de laïcité dans les activités socio-éducatives.

Affirmer le primat de l'éducation pour tous les jeunes mineurs, quelles que soient leurs conditions d'arrivée sur le territoire.

3



Encourager la participation et la citoyenneté des enfants et des jeunes

La prise d'autonomie est l'aboutissement d'un processus éducatif long.

Elle est facilitée par la capacité à participer activement dès le plus jeune âge.

Renforcer la participation des enfants et des jeunes à la définition et à l'évaluation de la politique éducative en leur donnant une place réelle de participation (au sein de l'établissement, dans les instances de définition du projet éducatif et dans les projets de leur territoire, etc.)

Favoriser l'engagement et la posture responsable des enfants et des jeunes par le soutien aux pédagogies de projets collectifs dès l'enfance. Valoriser le travail partenarial des enfants et des jeunes conforte les apprentissages et la citoyenneté

Garantir le droit des jeunes de vivre l'espace public en sécurité et de ne pas subir des pressions sur leurs choix personnels. Une communication régulière et réciproque avec les acteurs du contrat local de sécurité est un processus nécessaire pour ajuster les actions éducatives et les actions de prévention de la délinquance

Aider à comprendre les enjeux mondiaux et à apprendre à décrypter l'information pour maîtriser les ressources du web et en accompagnant les enfants et les jeunes pour qu'ils se forment leur propre pensée. Reconnaître/identifier les sources d'informations, savoir distinguer information journalistique, scientifique, et opinion. Donner des outils pour gérer et protéger sa vie privée et celle des autres sur Internet.

Placer les jeunes comme acteur de leur cadre de vie: rendre acteur d'un développement durable en articulant les projets éducatifs avec les ressources du territoire métropolitain et les moyens de la Ville, notamment le centre de Chamagnieu.

Apporter un soutien aux pédagogies actives pour rendre concrètement les enfants acteurs de leurs choix et de leurs apprentissages. Promouvoir, en dehors de l'école, l'éducation et la participation aux activités de loisirs dans le cadre de l'éducation populaire. Garder un lien avec les enfants et les jeunes qui quittent un groupe d'activité pour prévenir des décrochages.

3

4



Soutenir la parentalité afin que tous participent à la construction du projet éducatif

Dans un contexte de fragilisation des liens familiaux et sociaux et de précarité socio-économique, le soutien à la parentalité doit permettre de donner aux parents les moyens de développer leur capacité d'agir et leur redonner estime de soi et confiance dans leur rôle de parents, quel que soit l'âge de leur enfant.

4

Reconnaître et soutenir les compétences des parents en offrant des actions personnalisées permettant la prise en compte de la pluralité des approches **mobilisant les parents sous la forme collective** afin de favoriser le partage entre pairs.

Essaimer les outils de formation, les lieux d'échanges et de co-formation ainsi que des espaces de participation aux décisions afin de replacer les parents au cœur des décisions qui concernent leurs enfants. Il s'agit de soutenir et renforcer les liens parent/enfant et entre les parents. Une attention particulière doit être portée aux parents d'adolescents, parfois démunis et isolés. La bienveillance et le non-jugement sont nécessaires pour l'exercice serein de leur mission par tous les professionnels du champ éducatif.

Ouvrir les établissements scolaires et éducatifs aux parents, premiers éducateurs des enfants, en particulier, en accompagnant les publics les plus éloignés de l'institution scolaire afin de renforcer la fonction éducatrice partagée. Des lieux de dialogue dans les établissements scolaires et éducatifs, appropriables par toutes les familles et adaptés à leurs rythmes de vie. L'ouverture des établissements scolaires aux acteurs et associations du quartier doit permettre aussi de favoriser les liens inter-générationnels.

Faciliter l'information des familles : des lieux d'information unique pour les familles dans les quartiers mais également dématérialisés sont nécessaires afin d'être **au plus proche des besoins des familles et faciliter la cohérence des parcours de l'enfant**

Associer les parents à la construction du projet éducatif en offrant une variété dans les modalités de temps, de lieu et de forme pour permettre des participations diversifiées et les associer **à l'évaluation**

5

Renforcer la continuité éducative

Connaître les enfants et les jeunes dans les différents temps est le premier enjeu de la continuité éducative. C'est la mission que se sont assignés les comités locaux grandir à Villeurbanne. Il s'agit en effet de s'assurer de l'égalité d'accès de tous à l'offre éducative, dans la continuité des temps de l'enfant et dans la continuité de ses âges. L'aboutissement de la continuité éducative est de s'assurer de la bonne transition vers une vie autonome et une insertion professionnelle réussie.

Montrer aux enfants et aux jeunes que tous les éducateurs, au sens large sont à leur disposition pour les aider et pour leur donner confiance, dès leur plus jeune âge.

S'assurer du lien de ce qui est appris ou pratiqué sur l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire

en instaurant une continuité éducative qui permette de faire le lien entre les âges et les différents temps vécus par l'enfant et le jeune. Dégager des temps de rencontres sur les politiques éducatives autour des comités locaux dans une perspective de « cellule de veille éducative ». Le décroisement et le dialogue entre les éducateurs, les parents et les enfants est la clé de l'ajustement de l'offre éducative.

5

Favoriser les passerelles entre les niveaux éducatifs pour faciliter les transitions de la période de la petite enfance à l'entrée à l'école maternelle, puis du CM2 à la 6^e en cohérence avec le nouveau cycle 3. Favoriser une aide à l'orientation en pleine connaissance de cause pour éviter l'assignation précoce des jeunes à un destin professionnel non choisi. Renforcer la coordination entre les interventions des collectivités locales. Élaborer des projets partagés et co-construits, des mutualisations de moyens en s'appuyant localement sur l'intervention renouvelée de la Métropole de Lyon dans le cadre d'un projet éducatif métropolitain.

Lutter contre tous les décrochages en agissant dès les premières alertes. Étendre les dispositifs de prise en charge des exclusions temporaires. Donner du sens aux sanctions dans une logique de revalorisation du jeune. Favoriser le dialogue enfant – éducateur- parent est une priorité pour prévenir les décrochages.

S'assurer de la mise en commun des valeurs et des postures des différents adultes, notamment par la mise en place de formations et de référentiels communs. Une attention particulière sera portée à la question du langage et de l'attitude de chaque adulte intervenant. Il s'agit de mieux coordonner les pratiques professionnelles des éducateurs de plus en plus nombreux à rythmer la semaine des enfants, en l'étendant aux parents.

Mettre en synergie les compétences des éducateurs en favorisant les temps de rencontres, de dialogue et de formation. Veiller à la complémentarité des acteurs sur le territoire, à l'échelle de chaque quartier, au service de la cohérence des parcours éducatifs coordonnés. Un cahier des charges pourrait être l'outil des comités locaux pour assurer la complémentarité des métiers éducatifs par territoire.

Décliner des réunions thématiques plus opérationnelles dans le cadre de chacun des comités locaux pour assurer un travail plus adapté à chaque tranche d'âge.

Favoriser l'accès aux stages et aux opportunités professionnelles des jeunes, en corrigeant les inégalités d'accès à un réseau professionnel, et en mobilisant les entreprises et les administrations du territoire. La ressource ainsi mobilisée sera mise à la connaissance de tous, et notamment des jeunes ne disposant pas d'un réseau personnel et familial important, en donnant la priorité aux stages professionnalisants. Il sera recherché la meilleure cohérence à l'échelle du territoire entre les périodes de stages de chaque établissement, afin d'étaler les sollicitations des entreprises et administrations.

5

6

Le projet Grandir à Villeurbanne a été élaboré avec les comités locaux « Grandir à Villeurbanne » qui regroupent les acteurs de :

- ▶ la petite enfance
- ▶ l'Éducation nationale : chefs d'établissement du second degré, directeurs d'écoles et enseignants
- ▶ l'enseignement privé
- ▶ les parents d'élèves
- ▶ l'éducation populaire : centres sociaux, associations sportives, culturelles, etc.
- ▶ la prévention spécialisée
- ▶ la santé

Le présent projet éducatif fera l'objet d'une déclinaison par actions au niveau de la commune de Villeurbanne et dans chaque quartier à l'initiative des comités locaux. Une contractualisation avec notamment l'Éducation nationale, la Caisse d'allocations familiales et la Direction départementale de la cohésion sociale sera proposée.